Remboursement des randonnées saison 2024/2025 (*)

NOM :
Prénom :

Date	Lieu	Km	Tarif	Tampon ou signature des organisateurs

(*) remboursement dans la limite de 5 € ou 10 € par randonnée (suivant tarif de la rando) et dans la limite de 30 € pour la saison du 01/09/2024 au 31/08/2025

Payé par chèque n° le